

Jambes , le 19 mai 2005

**Les plages  
wallonnes**

**de demain...**

- **Conférence de presse**
- **Plongeon collectif**
- **Apéro-plage**

Conférence de presse – Plage d'Amée - Jeudi 19 mai 2005

# Les plages wallonnes de demain...

***Soleil, ciel bleu, chaleur : tout les éléments seront bientôt réunis pour faire trempette. Et pour ceux qui n'aiment pas s'agglutiner autour d'une piscine, les cours d'eau offrent des alternatives champêtres tout aussi rafraîchissantes.***

***La qualité de nos cours d'eau s'améliore. On peut donc rêver voir reflourir les plages le long de nos belles rivières et pourquoi pas de nos fleuves. Inter-environnement Wallonie et GREEN lancent la première opération BIG JUMP en Belgique. Il s'agit de sauter en eau vive dans un maximum de sites le 17 juillet 2005 à 14 heures.***

***Notre message : les Régions doivent continuer leurs investissements dans la politique de l'eau pour atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne.***

## *plan*

|  |   |
|--|---|
| Big jump   | 3 |
| Le travail de 10 ans.....                                    | 3 |
| Munich, Val de Marne, Mostar, Karlsruhe... ..                | 3 |
| Cherche partenaires... pour faire la fête... à l'eau ! ..... | 4 |
| La qualité des eaux s'améliore                               | 4 |
| Eaux de surface.....   | 4 |
| Eaux de baignade.....  | 5 |
| L'Europe place la barre plus haut                            | 6 |
| Le bon état écologique des eaux d'ici 2015 .....             | 6 |
| La nouvelle directive « eaux de baignade » .....             | 7 |
| Invitation aux ministres de l'Environnement                  | 7 |

## **Big jump**

### ***Le travail de 10 ans...***

1995 : Sous l'impulsion de Roberto Epple (European Rivers Network et SOS Loire Vivante), **la première journée de baignade simultanée** le long de la Loire avait pour objectif la promotion des rivières vivantes - réapprendre la rivière.

1997 : Projet Elbe rivière vivante (partenaires : Deutsche Umwelthilfe et Gruner+Jahr). Personne n'aurait pu imaginer que l'Elbe deviendrait la plus longue plage de rivière (au moins pour un jour). L'Elbe était encore en 1989 le fleuve le plus pollué d'Europe !

2002 : 14 Juillet : **Première journée internationale de baignade** dans l'Elbe fut un grand succès : 55 lieux de baignade sur 1000 km, des sources (République Tchèque) à l'embouchure (Hamburg), 100 000 citoyens ont célébré l'Elbe.

2002 : ERN European Rivers Network imagine alors une journée européenne de la baignade, le BIG JUMP. Le grand succès de l'Elbe a montré que c'était possible !

2005 : 17 juillet à 14 h, **première journée européenne de la baignade**.

### ***Munich, Val de Marne, Mostar, Karlsruhe...***

#### ***Munich, des plages dans la ville !***

***Des plages de sable s'installent le long de l'Isar, dont la qualité de l'eau est excellente***

#### ***Val de Marne, plages et guinguettes***

***La Marne veut retrouver son patrimoine historique et culturel***

#### ***De Paris-Plage à Paris-Nage ?***

***Les parisiens veulent se baigner !***

***Mostar, nager pour l'eau et la paix... Les anciens ennemis vont nager tous ensemble autour du célèbre pont reconstruit sur la Drina***

***L'Elbe exemplaire (Tchéquie – Allemagne): après l'expérience pilote en 2002, plus de 50 points de baignade sont déjà programmés pour l'édition 2005***

***Karlsruhe (Allemagne), un marathon à la nage : 11 Km pour fêter le Rhin restauré***

## **Cherche partenaires... pour faire la fête... à l'eau !**

Pour la toute première opération Big Jump » en Belgique, IEW et GREEN recherchent des partenaires wallons et bruxellois : associations, clubs sportifs, pouvoirs locaux, collectifs de citoyens, groupes d'amis... qui prennent en charge l'organisation d'un évènement local.

Concrètement, il s'agit de sauter dans un cours d'eau le 17 Juillet 2005 à 14 heures. L'évènement à organiser sera festif, sportif, environnemental, historique, ludique, culturel... qu'importe, pourvu qu'il soit centré sur le thème de la baignade en eau vive et que le message général soit le même. Il peut s'intégrer dans un autre projet ou constituer un évènement ponctuel. Une chose est certaine : l'imagination et la fête seront au rendez-vous.

Une réunion d'information pour les comités organisateurs en Wallonie se tiendra dans les locaux d'IEW le mardi 31 mai à 18 heures. Les organisations qui présenteront leur projet avant le 15 Juin bénéficieront un défraiement pour une partie de leurs dépenses matérielles.

## **La qualité des eaux s'améliore**

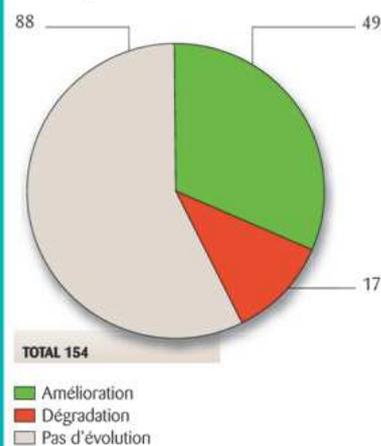
### **Eaux de surface**

(source des informations : Etat de l'Environnement wallon 2004 – DGRNE MRW)

On observe, comme dans la plupart des pays européens, une réduction importante de la pollution organique des cours d'eau. Environ un tiers des points de prélèvement wallons (49 sur 154) ont vu la qualité de leur eau s'améliorer entre 1996 et 2002, principalement au nord du sillon Sambre-et-Meuse (Escaut, Lys, Dendre et Senne).

**FIGURE EAU 4-3**

Nombre de stations de mesure en Région wallonne dont la qualité de l'eau pour les matières organiques et oxydables est passée dans une classe de qualité supérieure, inférieure ou identique entre 1996 et 2002

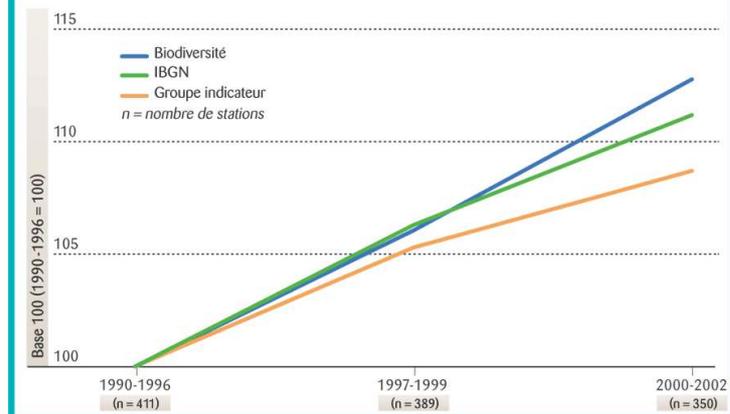


Sources: SEQ-ESU (Aptitude à la biologie); MRW-DGRNE-DE-Direction des Eaux de Surface (base de données AQUAPHYC)

La qualité biologique des cours d'eau s'est régulièrement améliorée de 1990 à 2002. La proportion des stations dont la qualité est moyenne à excellente est passée de 64 % à 79 %, en une dizaine d'années.

**FIGURE EAU 5-1**

Indices de qualité biologique des cours d'eau en Région wallonne sur trois cycles de mesure



Source: MRW-DGRNE-CRNF-Direction de la Nature, de la Chasse et de la Pêche

Parmi les facteurs expliquant cette amélioration, citons l'augmentation du taux d'épuration des eaux usées ( de 39% en 1999 à 60% début 2005) et la diminution de la charge polluante des rejets industriels (diminution de 33 % entre 1994 et 2001). L'instauration de programmes de réduction d'intrants comme le Programme wallon de gestion durable de l'azote en agriculture et la restauration écologique des cours d'eau (restauration des frayères et des berges, plantations...) semblent également avoir des impacts positifs. Plusieurs de ces actions sont reprises dans des contrats de rivière, dont la réalisation constitue une des priorités du Contrat d'avenir pour la Wallonie.

## **Eaux de baignade**

La Région wallonne compte 34 zones de baignade officielles (voir carte en annexe), soit un site pour environ 100 000 habitants. Pendant la saison balnéaire 2003, près de 90 % des mesures dans les zones classées respectaient les normes impératives imposées par la directive européenne. Ces résultats sont cependant inférieurs à ceux enregistrés au niveau de l'Union européenne, où 92,3 % des zones de baignade en eau douce étaient conformes aux critères impératifs en 2003. Cependant, la qualité des eaux de baignade s'est largement améliorée ces dix dernières années en Région wallonne.

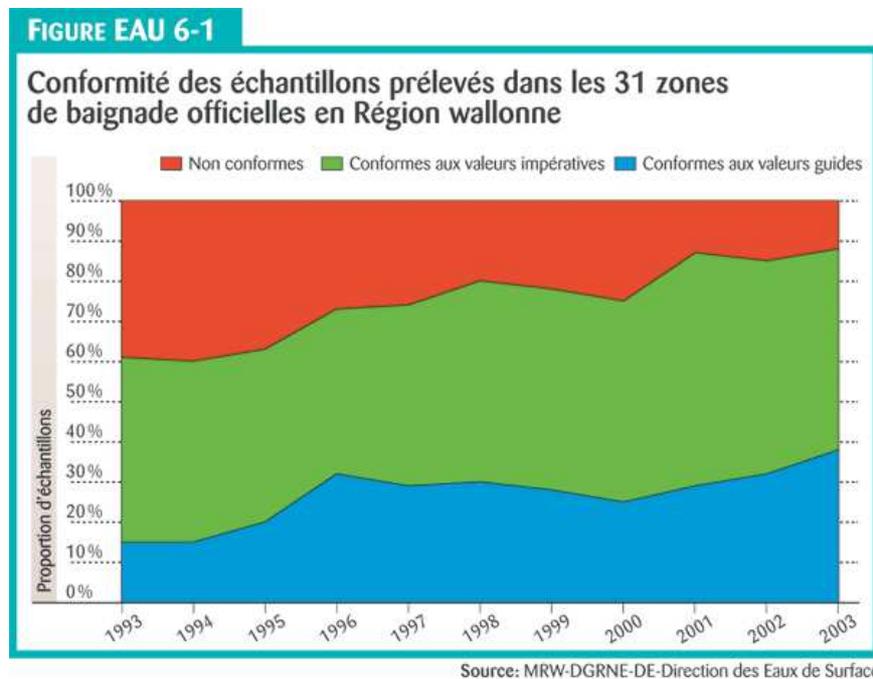
Sous la pression européenne, la Région wallonne met actuellement en œuvre un programme d'amélioration et de maintien de la qualité de ses eaux de baignade. Ce programme vise notamment :

- à doter chacune des zones de baignade d'une zone de protection (zone amont) ;
- à épurer prioritairement les agglomérations situées en amont des zones de baignade;
- à imposer, pour toutes les habitations et infrastructures touristiques situées dans cette zone amont, l'installation d'un système d'épuration;
- à imposer la désinfection des eaux usées traitées (pour les systèmes d'épuration installés > 20 EH) ;
- à interdire l'accès du bétail aux cours d'eau dans les zones de protection (installation de clôtures et d'abreuvoirs).

Un budget d'environ 28 millions d'euros sera consacré exclusivement d'ici fin 2005 à l'assainissement des zones de baignade non conformes (collecte et épuration des eaux

usées, égouttage, pose de clôtures...). Les effets de ces investissements ne se feront sentir qu'en 2006, voire en 2007.

Alors que les menaces de sanctions financières se faisaient de plus en plus précises, l'action de la Cour européenne de Justice à l'encontre de la Belgique et de la Wallonie a été classée sur décision de la Commission Européenne le 16 mars 2005.



## L'Europe place la barre plus haut

### *Le bon état écologique des eaux d'ici 2015*

Le premier objectif environnemental cité est de prévenir la détérioration de l'état de toutes les masses d'eau de surface. Les Etats membres doivent donc les protéger. Mais ils ne peuvent se contenter d'un statu quo car il leur faut ensuite les améliorer et les restaurer, le but étant d'atteindre un bon état des eaux de surface au plus tard le 22 décembre 2015. Ce bon état des eaux de surface est caractérisé par un bon état écologique accompagné d'un bon état chimique.

L'échéance fixée au 22 décembre 2015 peut être reportée aux fins d'une réalisation progressive des objectifs à condition que l'état de la masse d'eau ne se détériore pas davantage et que certaines conditions soient remplies. Ces conditions, au nombre de quatre, sont listées dans la Directive cadre. D'autre part, des objectifs environnementaux moins stricts peuvent être établis pour des masses d'eau tellement touchées par l'activité humaine ou dont la condition naturelle est telle que la réalisation des objectifs de la Directive cadre serait impossible ou d'un coût disproportionné.

Par ailleurs, pour les zones protégées, la Wallonie doit assurer le respect de toutes les normes et de tous les objectifs pour 2015 au plus tard, sauf disposition contraire de la législation communautaire.

Par zone protégée, il y a lieu d'entendre :

- Les sites identifiés sur la base de deux directives européennes : la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages, et la Directive 92/43/CEE appelée directive " Habitats " ou " Faune - flore - habitats " (Natura 2000).
- Les zones désignées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine;
- Les zones désignées pour la protection des espèces aquatiques importantes du point de vue économique;
- **Les masses d'eau désignées en tant qu'eaux de plaisance, y compris les zones désignées comme eaux de baignade (Directive 76/160/CEE);**
- Les zones sensibles du point de vue des nutriments (Directives 91/676/CEE et 91/271/CEE).

## ***La nouvelle directive « eaux de baignade »***

Au niveau européen, la Commission a proposé une révision de la directive 76/160/CEE sur les eaux de baignade. Cette révision a pour objectif principal de garantir un niveau de protection des baigneurs encore plus élevé (notamment à travers l'amélioration des normes sanitaires) et d'associer davantage le citoyen à la gestion des zones de baignade.

## **Invitation aux ministres de l'Environnement**

Nous invitons les ministres de l'Environnement, **Madame Uyttebroeck** et **Monsieur Lutgen**, à se mouiller avec nous le 17 juillet 2005 pour marquer clairement leur volonté de redonner à nos cours d'eau leur lustre d'antan.

### **pour la Wallonie**

**Inter-Environnement Wallonie asbl**  
 Bd du Nord, 6 à 5000 Namur  
 081/255 280  
[iew@iewonline.be](mailto:iew@iewonline.be)  
[www.iewonline.be](http://www.iewonline.be)

### **pour Bruxelles-Capitale**

**GREEN Belgium asbl**  
 Rue Royale, 171/3 à 1210 Bruxelles  
 02/209 16 30  
[info@greenbelgium.org](mailto:info@greenbelgium.org)  
[www.greenbelgium.org](http://www.greenbelgium.org)